



21 DECEMBRE | 2018

CONSEIL MUNICIPAL

Secrétaire de Séance : Laurent CAUSSE

Présents

Michel PROUST, Michel SGIAROVELLO, Didier SANCHEZ, Michel SICART, Danielle MOURET, Marie-José GANET, Sylvie BENOIT, Laurent CAUSSE, Henriette COSSA, Stéphane GIMENEZ, Sylvie MONCAYO, Roger NAVARRO, Christophe SANCHEZ, Christian VANDAELE, Nathalie TOUCHET, Anne VIDAL

Représenté

Stéphane PERROT représenté par Anne VIDAL

Absente

Aurore GIRARDIN

ORDRE DU JOUR

1. Réparations des dégâts causés par les intempéries du 15 octobre 2018 : Décisions Modificatives pour la section d'investissement et la section de fonctionnement.
2. Catastrophe naturelle et avenants pour les emprunts : reports des échéances 2019.
3. Questions diverses.

La Séance débute à 18 h 35.

Le dernier compte-rendu du Conseil Municipal du 23 novembre 2018 n'a pas pu être rédigé en raison de la surcharge de travail liée à l'actualité de la commune. C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée présente d'excuser Corinne La Gravière, secrétaire générale de la mairie. Ledit compte-rendu sera donc soumis à l'approbation des Elus lors d'une prochaine Séance.

1. Budget communal M14 – Section d'investissement : DM n° 5 (DE_2018_043)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des décisions modificatives (DM) destinées à des inscriptions complémentaires et des virements de crédits sont indispensables ; en effet, malgré le soin apporté à la confection du budget primitif, la nécessité de payer certaines dépenses non prévues ou d'inscrire des recettes dont le montant n'était pas connu peut apparaître après son vote.

Le Maire rappelle que les inondations et coulées de boue du 15 octobre 2018 ont occasionné des dégâts immenses sur la commune de Villegailhenc qui a été reconnu victime d'une catastrophe naturelle par **arrêté de catastrophe naturelle du 17 octobre 2018** publié le 18 octobre 2018 au Journal Officiel, JORF n°0241 texte n°11.

Le Maire précise, par conséquent, qu'il a déposé auprès de la Préfecture de l'Aude une demande d'avance financière pour la réalisation des travaux d'urgence. En date du 30 novembre dernier, il a reçu un courrier de Monsieur le Préfet pour l'informer qu'une avance de 360 000.00 euros serait rapidement versée à la commune.

Aussi, Monsieur le Maire expose la nécessité d'effectuer des virements de crédits au sein de la section d'investissement ; il souligne que ces virements de crédits n'affectent pas l'équilibre général du budget.

Les augmentations de crédits suivantes sont donc proposées :

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
020-00	Dépenses imprévues	-10 000.00 €	1321-000	Subvention non transférable Etat	360 000.00 €
2158-000	Autres installations matériel	52 000.00 €			
2313-000	Constructions	30 000.00 €			
2313-226	Constructions : Ecole maternelle	16 000.00 €			
2313-223	Constructions : Ecole élémentaire	12 000.00 €			
2315-000	Installation, matériel, outillage	250 000.00 €			
2315-225	Installation, matériel, out. Réseaux secs	21 000.00 €			
2315-235	Installation, matériel, out.	-11 000.00 €			
Total dépenses		360 000.00 €	Total recettes		360 000.00 €

- Le Conseil Municipal adopte la décision modificative DM 5 proposée par le Maire.

2. Budget communal M14 - Section de fonctionnement : DM n° 6 (DE_2018_044)

Monsieur le Maire précise également que la commune va recevoir des aides de fonctionnement exceptionnelles, d'une part, de l'Etat et, d'autre part, du Conseil Départemental de l'Aude.

C'est pourquoi le Maire expose la nécessité d'effectuer aussi des virements de crédits au sein de la section de fonctionnement. Il souligne que ces virements n'affectent pas l'équilibre général du budget.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les augmentations de crédits suivantes :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
60623	Alimentation	1377.08 €	74718	Autres participations Etat	38500.00 €
60632	Fourniture petit équip.	30000.00 €	7488	Autres attributions et part.	51377.08 €
615221	Entretien réparations bât.	10000.00 €			
615231	Entretien réparations voirie	10000.00 €			
6226	Honoraires	38500.00 €			
Total dépenses		89877.08 €	Total recettes		89877.08 €

- Le Conseil Municipal adopte la décision modificative DM 6 proposée par le Maire.

3. Avenants aux contrats de prêts contractés auprès de la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon (DE_2018_045)

Monsieur le Maire souligne :

Au regard de la nature de l'événement du 15 octobre dernier et ses conséquences matérielles et financières, la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon a proposé à la commune des mesures d'accompagnement.

En effet, le Maire précise qu'il a eu plusieurs échanges avec le chargé des collectivités de la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon qui, au vu des difficultés exceptionnelles auxquelles la commune était confrontée, a proposé un report des échéances de 2019 sans aucun frais généré par cette démarche.

Il convient donc d'autoriser le Maire à signer les avenants aux contrats de prêts contractés avec la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon.

- Les membres du Conseil Municipal autorise le Maire à signer les avenants aux contrats de prêts avec la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon et à accomplir toutes les démarches relatives à ce dossier.

4. QUESTIONS DIVERSES

Mise à jour du tableau des effectifs au 1er octobre 2018 : suppression de six postes permanents (DE_2018_046)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de permettre l'avancement de grade de six agents territoriaux, le Conseil Municipal avait décidé dans sa Séance du 12 juillet 2018 de créer six postes permanents au 1^{er} octobre 2018 :

- deux postes d'agents de maîtrise principaux à TC ;
- deux postes d'adjoints techniques principaux 2^{ème} classe à TNC : un à 33H et un à 27H ;
- un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à TNC à 30H ;
- un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à TC.

Monsieur le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude de catégorie C avait été saisie pour l'ensemble de ces avancements de grade et a émis dans sa Séance du 04 octobre 2018 un avis favorable.

Le Maire explique qu'il convient donc de supprimer les anciens postes des six agents promus et de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2018.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal dans Séance du 12 juillet 2018 ;

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire de Catégorie C du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude dans sa Séance du 04 octobre 2018 ;

L'Assemblée présente décide de supprimer au 1^{er} octobre 2018 les postes permanents suivants :

- *deux postes d'agents de maîtrise à TC ;*
- *deux postes d'adjoints techniques territoriaux à TNC : un à 33H et un à 27H ;*
- *un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 2eme classe à TNC, à 30H ;*
- *un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à TC.*

Le tableau des emplois à compter du 1^{er} octobre 2018 est donc modifié.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

Monsieur Christophe SANCHEZ, Conseiller Municipal, souligne le rôle important de la DDCSPP de l'Aude, service déconcentré de l'État officiant auprès du Préfet dans les domaines de la politique sociale, du logement, de la politique de la ville, de la jeunesse, de la vie associative et, le cas échéant, de la protection des populations.

En effet, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), les DDCSPP ont remplacé diverses directions préexistantes, notamment la direction départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DDCCRF).

La DDCSPP de l'Aude est située :

Cité administrative Place Gaston Jourdanne - 11807 CARCASSONNE Cedex

Tél : 04 34 42 91 00

Courriel : ddcspp@aude.gouv.fr

Ses horaires d'ouverture sont :

Du lundi au vendredi : de 9h15 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Solidarité :

Le Maire informe les Elus qu'un concert au profit des personnes sinistrées de Villegailhenc aura lieu au foyer de Pezens le 19 janvier 2019 à 20 h 30.

Cette manifestation est organisée par le StudioMarc11 et Patrick Acosta.

Le Maire précise qu'un plateau de plusieurs artistes, qui chantera Queen, Edith Piaf et Charles Aznavour, a répondu favorablement et bénévolement.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 20 h 45.